

## BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Projet de réalisation d'une résidence de 36 logements – SCCV Résidence 309

309 Avenue de Lardenne 31170 Tournefeuille

---

### I. Contexte

L'opération est soumise, avant dépôt du dossier de permis de construire valant autorisation de démolir, à une concertation publique conformément aux dispositions de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme et conformément aux modalités définies par la délibération du 9 mars 2021.

Le présent document tire le bilan de cette concertation préalable, conformément aux dispositions de l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme stipulant que : « *Les projets de travaux ou d'aménagements soumis à permis de construire ou à permis d'aménager [...] situés sur un territoire couvert par un schéma de cohérence territoriale, par un plan local d'urbanisme ou par un document d'urbanisme en tenant lieu ou par une carte communale peuvent faire l'objet de la concertation prévue à l'article L. 103-2* ».

En l'espèce, le projet de réalisation d'un ensemble immobilier est soumis à une concertation préalable.

### II. Modalités de la concertation préalable

En application de la Délibération municipale n°21\_005, les modalités de la concertation préalable étaient les suivantes :

#### **Modalités de concertation :**

- La concertation était organisée du 21 septembre 2023 au 21 octobre 2023 inclus
- Pendant la durée de concertation, le dossier a pu être consulté :
  - o Au service urbanisme sur demande en Mairie
  - o Au format numérique sur le site internet de la Mairie, : [www.mairie-tournefeuille.fr](http://www.mairie-tournefeuille.fr) rubrique « Urbanisme et grands projets » sous-rubrique « Concertations publiques »
- Pendant la durée de concertation, les observations et propositions du public relatives au projet ont pu être formulées :
  - o Par écrit, sur le registre de concertation mis à disposition au service urbanisme de la mairie
  - o Par voie électronique, à une adresse électronique dédiée à la concertation : [concertation-publique@mairie-tournefeuille.fr](mailto:concertation-publique@mairie-tournefeuille.fr)

Le dossier de présentation du projet a permis au public d'appréhender :

- La localisation du projet,
- Sa destination,
- Ses caractéristiques principales,
- La desserte du projet par les équipements publics,

- L'aménagement des abords

Le dossier de présentation du projet comprenait également des documents graphiques.

### III. Présentation du projet

Le projet immobilier est porté par les sociétés SCCV Résidence 309 représenté par M. DUPUY. Il s'agit d'un programme immobilier dénommé « le Prince du Touch ». L'opération consiste en la démolition de l'existant et la construction d'un ensemble d'habitat collectif de 36 logements pour une surface de 2140m<sup>2</sup> de surface de plancher.

Le projet s'implante au 309 Avenue de Lardenne, sur la Commune de Tournefeuille. L'identité cadastrale de l'unité foncière est section « AT » parcelles N°4, 5 et 6 pour une superficie totale de 4 287 m<sup>2</sup>.

Ce site est dans une zone résidentielle de la commune, où cohabite un patrimoine très diversifié de maisons et de bâtiments collectifs.

Le projet est situé en zone UC du PLU opposable.

### IV. Bilan de la concertation

- Observation sur le registre de la concertation :

Néant.

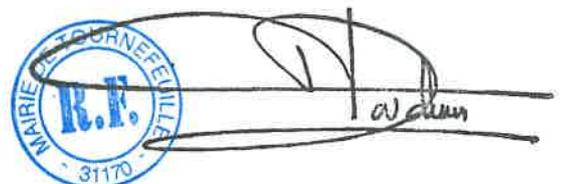
- Observation par voie électronique :

Néant

L'objet de la concertation n'ayant pas suscité d'observations, l'avis sur le projet est reconnu comme favorable de la part de la population.

**Tournefeuille, le 23/11/2023**

**Le Maire,**



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Dupuy', is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE TOURNEFEUILLE', 'R.T.', and '31170'.